

La Lettre du CBEI

Club des Bergers de l'Est et Italiens
& Niziny Club de France
Affilié à la Société Centrale Canine



12 février 2012 ó n°30

Secrétariat du CBEI

Simonne Fallenot
Bertin 37310 Dolus le Sec
Tél : 02 47 92 87 84

Information

Martine Combettes
Le Castellans 30340 Rousson
Tél : 06 89 43 17 60 andrecombettes@free.fr
ou Evelyne Ballabriga Tél : 06 72 44 87 14
puis Yves Moreau
pour le Chien Loup Tchecoslovaque
au 02 47 65 43 60
ou encore Christa Lochner
pour le Niziny au 01 48 89 63 34

www.cbei.fr

La "Lettre du CBEI" est un périodique officiel
du CBEI. La rédaction en est assurée par des membres
du comité sous la coordination du président
imre.horvath@orange.fr

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle du CBEI :

Samedi 17 mars 2012 Montluçon 16h30

Cette "Lettre du CBEI" tient lieu de lettre de convocation officielle pour l'assemblée générale.

Lieu : salons de l'exposition canine de Montluçon.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de l'AG précédente
- Rapport moral du président
- Rapport d'activité du secrétaire général
- Rapport financier du trésorier et contrôle des comptes
- Approbation d'une cooptation au comité (B. Charolles)
- Questions diverses (seront évoquées les questions soumises par écrit au président ou au secrétaire général au plus tard dix jours avant la réunion)

Nous partagerons ensuite le verre de l'amitié

Point du règlement : seuls peuvent voter les adhérents à jour de leur cotisation 2012, membres depuis au moins six mois, soit au 17 septembre 2011. L'assemblée générale est le moment de l'année où nous avons la possibilité de nous rencontrer relativement nombreux. C'est donc l'occasion d'évoquer toutes les questions qui vous préoccupent. Si vous ne pouvez pas être présents, n'hésitez pas à adresser un mail, un courrier pour présenter une suggestion, poser une question, participer d'une façon ou d'une autre à la conversation. Merci par avance de votre contribution.

Spéciales de race 2012

- Vincennes CACIB 7-8 janvier - juge S. Desserne
- Valence CACS 3-4 mars 2012 - juges R. Soulat, J. Médard-Ringuet, M. Tabo (It)
- Montluçon CACIB 18 mars - juge L. Pichard (Suisse)
- Colmar CACIB 31 mars - 1er avril - juges S. Stefik (Slovaquie) et Ch. Karcher
- Nice CACIB 1er mai - juge Ch. Karcher
- Chartres Nationale d'Elevage avec CACS samedi 9 juin juges C. Lokodi (ro), M. Prywinski (pol) et S. Pons-Morand, un TAN sera organisé le même jour
- Chartres CACS 10 mai - juge B Chapiro
- Metz Championnat de France 6-7-8 juillet - juge B. Trainel (1er groupe vendredi 2ème groupe samedi)
- Orléans CACIB 13 - 14 octobre - juge Ch. Eymar-Dauphin (samedi 2ème groupe - dimanche 1er groupe)
- Metz CACIB 5 novembre - Juge JC. Larive
- Nantes CACS 8 décembre

Nomination de juges

Le conseil d'administration de la SCC, lors de sa réunion du 6 décembre 2011, a validé les propositions de sa commission des juges et du LOF :

- Michel Griol stagiaire en CLT
- Maria Makomaski stagiaire dans toutes les races du CBEI qu'elle n'avait pas jusqu'à présent

- Bernard Pouvesle qualifié pour les Nizinny, Pumi, Pumi et CLT
- Jean-Pierre Lasselin qualifié pour toutes races CBEI
- Christian Leneuf et Benoit Thévenon (ainsi que Christian Karcher) sont autorisés à faire des assessorats dans toutes les races du 1^{er} groupe qu'ils ne jugent pas déjà
- Guy Mansencal, devenu juge honoraire, pourra continuer à confirmer toutes les races
- Enfin le conseil d'administration nomme deux juges nationaux toutes races : Roger Barenne et Boris Chapiro

Cotisations CBEI

Les tarifs d'adhésion au CBEI n'ont pas bougé depuis 2001

Membre actif : 32 € - Ménage : 36 € - Membre bienfaiteur : 64 € et plus *

Paiement (*chèque ou mandat*) à adresser au trésorier :

Christian Karcher - 404 la Richardière – 85150 Landeronde

(*) Pour toute nouvelle adhésion, ajouter 3 € pour envoi des statuts (un bulletin d'adhésion est téléchargeable sur le site du CBEI)

Modalités pratiques d'expédition des clichés de dépistage de la dysplasie coxo-fémorale

Attention : le CBEI alimente avec les informations sur les examens la base de données de la SCC, et les résultats (jusqu'au stade C) seront progressivement indiqués sur la nouvelle formule de pedigree.

L'harmonisation des clichés

L'établissement des certificats officiels relatifs à la dysplasie de la hanche est confié à votre choix à l'un des trois lecteurs du CBEI: le Pr. Fayolle ou le Pr. Moissonnier ou le Pr. Genevois

Procédure unifiée pour l'établissement des certificats officiels

Le CBEI centralise la réception des radios et les transmet au lecteur de votre choix. Merci de préciser le lecteur de votre choix lors de votre envoi: Pr. Fayolle ou Pr. Moissonnier ou Pr. Genevois. Les radios doivent être exclusivement envoyées, sous pli rigide, accompagnées d'un chèque de 23€ à l'ordre du Pr. Moissonnier ou du Pr. Fayolle, ou un chèque de 25€ à l'ordre de Pr. Genevois

Placer dans l'enveloppe:

Le cliché de dépistage, convenablement identifié :

Nom du chien, N° de tatouage ou d'identification électronique,

N° de LOF, race, sexe, date de naissance,

Nom du vétérinaire, date de prise de cliché, latéralisation droite-gauche.

Ces informations doivent être photographiées au sein de l'émulsion. Tout rajout a posteriori est susceptible d'être contrefait et est donc non conforme.

- *l'attestation du vétérinaire certifiant le contrôle du tatouage et précisant les modalités (anesthésie générale ou sédation) de réalisation de la radiographie*

- *la photocopie de la carte de tatouage*

- *une copie du certificat de naissance ou du pedigree du chien*

- **deux enveloppes grand format** (identiques à celle utilisée pour l'envoi), pré-timbrées (2,30 euro au 1/08/2010). L'une portant l'adresse de réexpédition du cliché et du résultat, L'autre sans adresse pour l'envoi au lecteur.

- **une enveloppe standard** affranchie au tarif en vigueur pour retour du résultat.

- **un chèque d'honoraires** à l'ordre du Lecteur (au choix)

NB : le tarif de la poste change régulièrement, veuillez vérifier avant votre envoi

Le tout envoyé à **Yves Moreau - La Thomassière 37800 Sepmes (renseignements tél 02.47.65.43.60)**

(pour le Nizinny, c'est le Nizinny Club de France qui gère)

Il n'est pas possible, compte tenu des manipulations nécessaires, de recycler l'enveloppe d'expédition initiale.

L'absence d'enveloppe de retour va de pair avec la mise en instance de l'envoi correspondant. Toute enveloppe insuffisamment timbrée est réexpédiée sans rectification du timbrage, et fait donc l'objet d'une surtaxe. Lors de leur réception, les enveloppes contenant les clichés à analyser sont traitées dans l'ordre, selon leur date d'expédition (cachet de la poste). Aucun "traitement individuel" et en urgence des clichés (pour cause de saillie, vente, confirmation, exposition etc.) n'est matériellement possible. Ne pas attendre donc le dernier moment pour faire effectuer, ou pour expédier, une radiographie.

Aucune lecture (annonce de résultat etc) ne sera traitée par appel téléphonique

NB. Le dépistage officiel s'effectue après l'âge de 12 mois. Les clichés effectués avant cet âge permettent, dans certains cas, de se prononcer sur l'existence d'une dysplasie coxo-fémorale. Un cliché ne mettant en évidence aucune anomalie chez un jeune animal (moins de 12 mois) ne permet cependant pas d'affirmer que les hanches seront normales à l'âge légal du dépistage.

Procédure d'appel

Si vous n'êtes pas satisfait du résultat vous pouvez faire appel à un autre lecteur du Club. Deux cas de figure sont proposés:

- soit le propriétaire refait une radio
- soit il laisse relire la radio déjà lue

Dans tous les cas la deuxième lecture est payante au même tarif que la première (voir procédure pour l'établissement des certificats officiels). Le meilleur résultat sera attribué au profit du chien, que ce soit le résultat de la première ou de la deuxième lecture.

Attention : un seul appel (2^{ème} lecture) sera accepté par le Club des Bergers de l'Est et Italiens ! Une 3^{ème} lecture sera possible, mais uniquement à la SCC (GT Dysplasie)

Dysplasie et cynophilie

- **Cotation des géniteurs :** la dysplasie intervient à divers titres pour la cotation des géniteurs.

- **Inscription à titre initial** (A, B ou C) sauf Sarplaninac et Podhale : stade A ou B

- **Titre de Champion national:** Sarplaninac et Podhale : stade A ou B. Pour toutes les autres races du CBEI : stade A, B ou C